

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE

Faire de la région de la capitale du Canada un symbole d'unité et de fierté



Building pride and unity through Canada's Capital Region

RÉSUMÉ DU RAPPORT ANNUEL

Promouvoir la fierté et l'unité dans la
CAPITALE DU CANADA

1993-1994



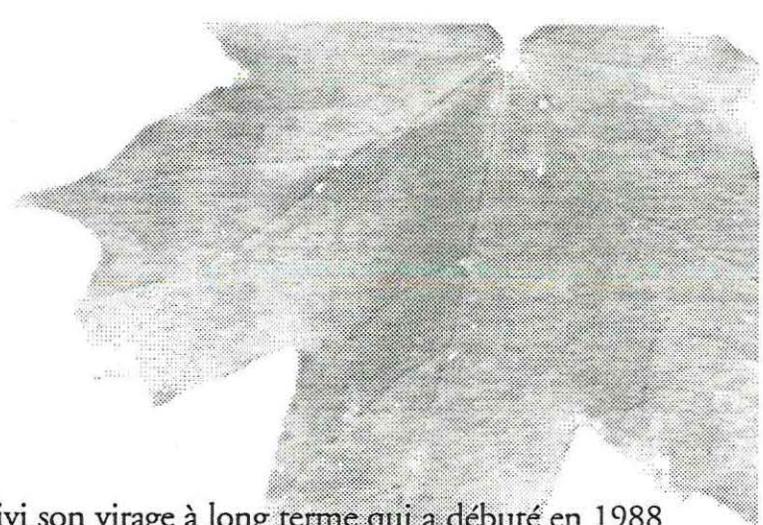
Commission
de la Capitale nationale

National Capital
Commission

Canada

CCN / NCC P-109-94

Avant-propos



Au cours de la dernière année, la CCN a poursuivi son virage à long terme qui a débuté en 1988 lorsque le Parlement lui a assigné un mandat élargi qui ne se résumait plus essentiellement à bâtir une capitale mais à s'en servir pour communiquer les valeurs et traditions canadiennes. Ce changement s'est donc traduit de façon implicite par une redéfinition fondamentale et graduelle du rôle de la Commission, de ses produits et même de la manière dont elle conduit ses opérations.

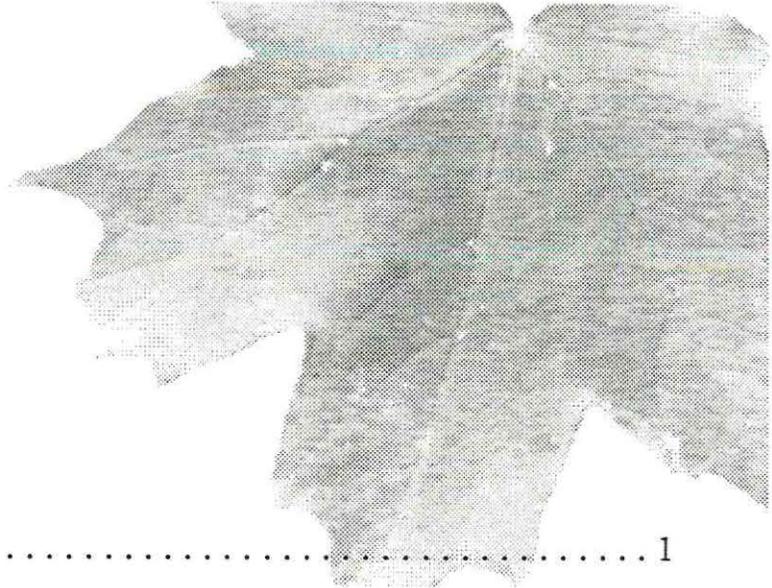
La Commission a entamé la nouvelle année avec l'idée de réaliser trois objectifs principaux. Le premier avait trait à la poursuite de la tâche de planification et d'édification de la capitale, le deuxième touchait l'établissement de programmes appropriés visant à faire de la capitale un endroit de plus en plus représentatif des Canadiens, tandis que le troisième était relié à la responsabilité financière qui passe par la réduction des coûts, l'amélioration de l'efficacité et lorsque c'est possible, la génération de revenus à l'appui des programmes.

C'est principalement sous l'insigne du «partenariat» que se sont effectuées les réalisations de la Commission cette année. Lorsque le travail de planification a débuté dans la capitale il y a plus de cent ans, l'ancêtre de la CCN faisait office de pionnier dans la région; en 1994, la Commission n'est qu'un élément d'un échiquier politique complexe. Il appert que pour être efficace, la CCN doit harmoniser ses efforts avec ceux de ses partenaires régionaux en plus d'informer le public et de le mobiliser dans le processus décisionnel. Bien qu'il ne soit pas facile d'établir et de maintenir des partenariats, les avantages à long terme sont énormes. Nous avons réussi cette année, en y mettant beaucoup d'efforts, à jeter les bases solides d'une collaboration qui se perpétuera à l'avenir.

Un succès encore plus marquant a été obtenu au chapitre de la sensibilisation à la capitale, car les projets qui ont été mis sur pied pour mettre la capitale en évidence aux yeux des Canadiens et Canadiennes ont connu un succès sans précédent. Les sondages qui ont été réalisés démontrent, qu'aux yeux d'un nombre de plus en plus important de citoyens et citoyennes, la capitale est un endroit dont ils sont fiers en plus d'être une destination intéressante. Cette prise de conscience, alliée à de solides partenariats et à une conduite des affaires saine et rigoureuse, nous donne l'occasion d'utiliser la capitale comme nous devrions le faire, soit démontrer aux Canadiens et Canadiennes le caractère du Canada.

Août 1994

Table des matières



<i>Avant-propos</i>	1
<i>Partie I : Revue de la Commission de la Capitale nationale, 1993-1994</i>	
1. COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE	3
Une capitale qui soit une source de fierté pour tous les Canadiens et les Canadiennes	
Société d'État	
Mandat national	
Énoncé de mission	
<i>Produits et services</i>	4
La capitale symbolique – une expérience nationale	
<i>Structure et fonctionnement</i>	4
La Commission	
Comités corporatifs	
Comité exécutif	
Comité corporatif de vérification et d'évaluation	
Comité d'examen des traitements	
Comités consultatifs	
Comité exécutif de gestion	
2. PERSPECTIVE DE GESTION	5
Redéfinition du rôle de la capitale	
Environnement professionnel externe	
Objectifs généraux	
Faire preuve de leadership en matière de promotion de la fierté et de l'unité par l'entremise de la capitale	
Programmation et messages innovateurs	
Mise en œuvre d'une démarche d'affaires responsable	
Occasions et défis	
Intégrer les efforts à l'échelle nationale et régionale	
Préserver les biens de la CCN avec des ressources limitées	



3. REVUE DE L'EXERCICE

Objectif stratégique n° 1

Contribuer à la fierté et à l'unité nationales par l'entremise de la capitale 7

Valoriser la fierté

Un public plus grand, sur les lieux et à la télévision

La capitale, une destination pour les Canadiens et les Canadiennes

Viser les jeunes

Partenariats stratégiques

Objectif stratégique n° 2

Poursuivre les grandes études d'aménagement des terrains fédéraux

de la région de la capitale nationale. 9

Initiatives conjointes d'aménagement

Une vision régionale commune

Rationalisation de la propriété et du contrôle des terrains de la CCN

La future Ceinture de verdure

Pôles d'emploi fédéraux

La nouvelle vie des plaines LeBreton

Objectif stratégique n° 3

Produire des revenus, réduire les coûts et améliorer l'efficacité opérationnelle 10

Simplification du milieu de travail

Revenus de la vente de terrains

Développement durable

Production de revenus

Partenaires régionaux

Réduction des coûts d'exploitation et des dépenses en capital

Partie II : Revue financière

Examen du rendement de la Commission de la Capitale nationale 15

Responsabilité de la direction en matière d'états financiers 17

Rapport du vérificateur 19

États financiers

Bilan 21

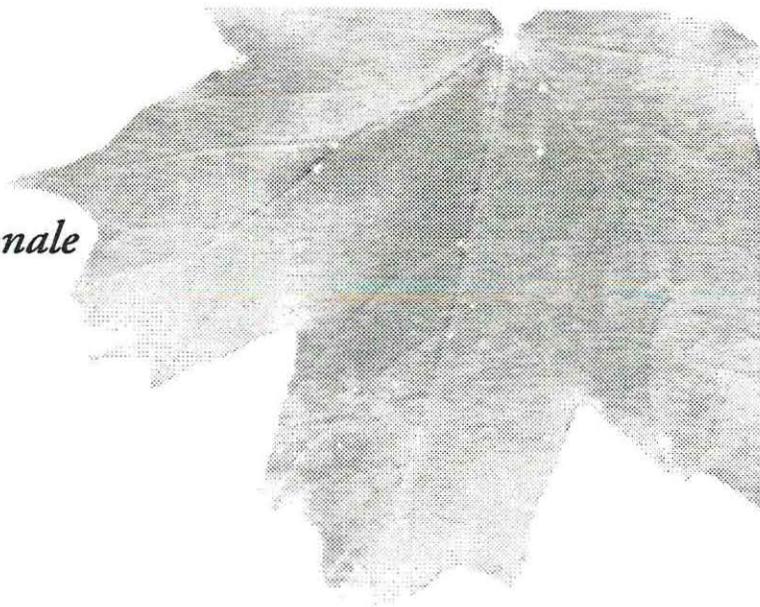
État des résultats 22

Notes afférentes aux états financiers 23

Partie I

La Commission de la Capitale nationale

1993-1994





1. *La Commission de la Capitale nationale*

Une capitale qui soit une source de fierté pour tous les Canadiens et les Canadiennes

La Commission de la Capitale nationale a été établie par le Parlement en 1958. Son rôle – à cette époque et encore de nos jours – est de créer une capitale qui constitue une source de fierté pour les Canadiens et les Canadiennes.

Société d'État

À titre de société d'État fédérale, la CCN est une entité juridique indépendante chargée par le Parlement de poursuivre certains objectifs d'ordre public au nom des Canadiens et des Canadiennes. Elle doit rendre compte de ses activités au Parlement par l'entremise du ministre du Patrimoine canadien en ce qui touche l'atteinte des objectifs prévus et adhère à fond aux lignes directrices du gouvernement fédéral en matière de consultations publiques, d'évaluation environnementale, etc.

Mandat national

Le Parlement a créé, en 1958, la Commission de la Capitale nationale par l'entremise de la *Loi sur la capitale nationale*. Cette dernière, dans sa version modifiée et élargie en 1988, tient maintenant la CCN responsable de ce qui suit :

- établir des plans et faciliter l'aménagement, la conservation et l'embellissement de la région de la capitale nationale de manière à ce que le siège du gouvernement du Canada soit doté d'un cachet et d'un caractère dignes de son importance nationale;
- organiser, parrainer et promouvoir dans la région de la capitale nationale des activités et manifestations publiques enrichissantes pour le Canada sur les plans culturel et social en tenant compte du caractère fédéral du pays, de l'égalité du statut des langues officielles du Canada, ainsi que du patrimoine des Canadiens;
- coordonner les politiques et programmes du gouvernement du Canada concernant l'organisation, le parrainage ou la promotion par les ministères des activités liées à la région de la capitale nationale.

Énoncé de mission

L'énoncé de mission de la CCN reflète son mandat qui est le suivant :

- communiquer le Canada aux Canadiens par l'entremise de la capitale;
- faire de la capitale un lieu de rencontre pour les Canadiens et les Canadiennes;
- sauvegarder et conserver les trésors nationaux dans la capitale.

PRODUITS ET SERVICES

La capitale symbolique – une expérience nationale

Les activités de la Commission sont très variées. Elles vont de la planification de l'aménagement des terrains, des programmes publics et de l'interprétation en passant par la construction, la préservation du patrimoine et l'entretien. Ces activités sont unifiées par leurs diverses contributions au mandat unique de la CCN – la création d'une capitale qui signifie beaucoup. La CCN appuie aussi des initiatives qui rehaussent l'importance de la capitale aux yeux des Canadiens et des Canadiennes et les convainquent de la visiter.

STRUCTURE ET FONCTIONNEMENT

La Commission

À titre de société d'État, la CCN est dirigée par une commission (essentiellement un conseil d'administration) dont le président, le vice-président et les 13 autres membres proviennent de tous les coins du Canada et sont nommés par décret.

Comités corporatifs

Comité exécutif Il guide la CCN relativement aux stratégies de la Commission, approuve les projets et les transactions et revoit le Plan d'entreprise de la Commission, ses budgets de fonctionnement et d'immobilisations, ses états financiers et son rapport annuel.

Comité corporatif de vérification et d'évaluation Il revoit les activités de vérification et d'évaluation.

Comité d'examen des traitements Il revoit le rendement et la rémunération du président et du vice-président exécutif et directeur général de la CCN.

Comités consultatifs

La CCN retire une perspective nationale et une dimension professionnelle de divers comités consultatifs – marketing et programmation, urbanisme et gestion immobilière et design. Les membres de ces comités sont des experts canadiens reconnus des milieux professionnels.

Comité exécutif de gestion

Il revoit les grandes questions relatives au fonctionnement quotidien et à l'administration de la CCN.

2. *Perspective de gestion*

Redéfinition du rôle de la capitale

La mise en valeur d'une capitale qui signifie quelque chose est une entreprise à long terme. Il y a beaucoup de travail qui a été accompli à l'égard de la mise en œuvre du Plan Gréber (1949), mais il reste encore beaucoup à faire en ce qui concerne l'exécution du mandat renouvelé de 1988. Au cours des dernières années, la CCN a accompli des progrès considérables au chapitre de la transformation de la capitale en centre de célébration nationale, en point d'échange national et en miroir de la culture du Canada. La CCN a également aménagé une grande partie de l'infrastructure nécessaire pour que les Canadiens et les Canadiennes se sentent chez eux dans la capitale.

Environnement professionnel externe

Le Canada des années 1990 a été beaucoup touché par la montée du régionalisme, du multiculturalisme, la diminution des activités économiques, la diminution des crédits parlementaires et la baisse des revenus. L'organisme se tourne de plus en plus vers d'autres paliers de gouvernement et le secteur privé et les invite à participer à l'entretien des biens de la capitale, à l'exécution de manifestations spéciales comme la Fête du Canada et à des études de planification. Par ailleurs, la CCN réévalue actuellement les besoins de ses clients et la nature de ses pratiques de gestion pour que son efficience soit la meilleure.

Objectifs généraux

Faire preuve de leadership en matière de promotion de la fierté et de l'unité par l'entremise de la capitale La CCN collabore avec d'autres ministères et le secteur privé afin d'exécuter son mandat.

Programmation et messages innovateurs La CCN désire encourager les Canadiens et les Canadiennes à faire un pèlerinage dans la capitale et cherche à interpréter celle-ci pour le bénéfice des visiteurs lorsqu'ils s'y rendent. La CCN pense aussi à ceux et à celles qui ne peuvent venir dans la capitale et les rejoint partout au pays par le biais de la télévision, d'expositions, de conférences et de programmes scolaires.

Mise en œuvre d'une démarche d'affaires responsable La CCN met en œuvre des initiatives de réduction des coûts en déterminant les priorités clés et en élaborant des partenariats.

Occasions et défis

Intégrer les efforts à l'échelle nationale et régionale Pour répondre aux besoins des Canadiens et des Canadiennes tout en tenant compte des priorités gouvernementales et régionales, la CCN continuera d'utiliser ses biens en consultant les administrations régionales et les membres de la famille fédérale pour mettre en valeur l'aspect culturel et pour exprimer la dimension symbolique de la capitale et de sa région.

Préserver les biens de la CCN avec des ressources limitées La CCN prévoyait d'aliéner certains biens qui ne lui étaient pas utiles en 1993-1994 et d'utiliser ces recettes pour financer des travaux de réhabilitation et d'entretien urgents. Les recettes prévues ne se sont toutefois pas matérialisées à cause de la faiblesse du marché foncier. La CCN a l'intention de relever ce défi en identifiant les besoins en réhabilitation liés directement à l'hygiène et à la sécurité ou essentiels à l'exercice de son mandat.

3. *Revue de l'exercice*

OBJECTIF STRATÉGIQUE N° 1

Contribuer à la fierté et à l'unité nationales par l'entremise de la capitale

La CCN doit réaliser les objectifs de rendement suivants en 1997 :

- accroître le niveau de sensibilisation à la capitale et son niveau d'appréciation (selon les chiffres des sondages nationaux périodiques) de 2 p. 100;
- accroître la proportion de ses téléspectateurs de 10 p. 100;
- accroître de 5 p. 100 le nombre de ses «bienfaiteurs» nationaux (ceux et celles qui appuient les activités de la CCN d'un bout à l'autre du pays);
- en utilisant l'année 1993 comme année repère, accroître l'ensemble de la participation aux activités et aux programmes publics de la CCN;
- accroître la proportion de visiteurs de l'extérieur de la région à l'occasion du Bal de Neige;
- maintenir le rapport visiteurs/résidents obtenu en 1992 en ce qui concerne Cultures Canada;
- accroître le nombre de partenaires du secteur privé qui participent aux manifestations et activités de la CCN à titre de commanditaires et de co-organisateurs.

Valoriser la fierté La CCN s'efforce d'inspirer la fierté des trois façons suivantes :

1) en créant et en maintenant une capitale qui signifie quelque chose; 2) en offrant une programmation pertinente; 3) en faisant du marketing à l'échelle nationale. Ces efforts semblent réellement porter fruit. À l'occasion d'un sondage effectué en 1993 qui demandait aux Canadiens et aux Canadiennes leurs réactions face à la Fête du Canada, 70 p. 100 des personnes interrogées ont dit que le programme inspire le patriotisme. Cultures Canada a engendré une réponse semblable (81 p. 100) tout comme Bal de Neige (91 p. 100).

Un public plus grand, sur les lieux et à la télévision Les efforts améliorés de commercialisation ont donné lieu à des augmentations de la réponse aux programmes de la CCN. Par exemple, l'auditoire de la Fête du Canada a augmenté de 23 p. 100 depuis 1991; 36 p. 100 des personnes interrogées en 1993 avaient vu une forme ou une autre d'émission liée aux festivités. De même, la participation au Bal de Neige est passée de 586 000 à 633 000 au cours des trois dernières années tandis que le nombre de visiteurs s'est accru de 2 p. 100, passant de 27 p. 100 à 29 p. 100.

La capitale, une destination pour les Canadiens et les Canadiennes Nos services de marketing ont commencé à produire des messages intégrés sur les biens et activités de la capitale qui ont été diffusés grâce à des partenariats efficaces. Par exemple, la campagne publicitaire hivernale de 1993-1994 a porté le niveau de sensibilisation à la capitale, au Québec et en Ontario, de 5 p. 100 avant la campagne à 30 p. 100 après. L'effort de marketing s'est également mesuré par une hausse de 106 p. 100 du nombre de demandes de renseignements hivernales sur la ligne 1 800 de la CCN qui est réservée aux appels de l'extérieur de la région. Il devient évident que la capitale est en bonne voie de devenir une destination hivernale populaire.

Viser les jeunes Une série de programmes éducatifs ont présenté le message de la capitale à un public spécial de jeunes : «À vous de juger» (3 107 étudiants en 1993); la Commission des étudiants (200); le Défi canadien de l'affiche «Hiver en fête» (4 800); Ambassade-jeunesse de la capitale (2 500); Patriotisme vécu (242). Bal de Neige a été mis en valeur avec succès à titre d'activité familiale en 1994 car 97 p. 100 des personnes ayant répondu au sondage de 1994 sur Bal de Neige convenaient qu'il s'agissait d'un bon événement pour les familles et les enfants.

Partenariats stratégiques La CCN réussit à passer de producteur d'événements en régisseur en donnant de plus en plus d'autorité à ses partenaires. La Fête du Canada, qui comptait 27 partenaires en 1993 par rapport à 11 l'année précédente, a acquis un nouveau grand commanditaire sous la forme de CBC – Radio-Canada. Bal de Neige a pu garder 14 partenaires malgré le fait que ceux-ci sont maintenant obligés de contribuer financièrement. L'événement a pu conserver le même cachet en dépit d'une diminution de la contribution de la CCN.

OBJECTIF STRATÉGIQUE N° 2

Poursuivre les grandes études d'aménagement des terrains fédéraux de la région de la capitale nationale

La CCN a établi les cibles de rendement suivantes pour 1993-1994 :

- terminer, pour la fin de 1994, une revue de l'utilisation et de la propriété des terrains fédéraux qui servirait de base à un document révisé sur l'utilisation des terrains (un *Plan de la capitale du Canada* que l'on prévoit d'achever en 1996);
- préparer le projet de plan directeur concernant la Ceinture de verdure en vue de la tenue de consultations publiques à la fin de 1993;
- poursuivre l'étude de la stratégie nodale pour la capitale (qui doit être terminée en 1997);
- terminer la phase de planification du projet des plaines LeBreton en vue de son approbation provisoire en 1993 et de l'approbation réelle du projet en 1994.

Initiatives conjointes d'aménagement Le processus d'harmonisation avec les partenaires régionaux et municipaux a entraîné un certain remaniement du calendrier d'aménagement de la CCN. Celle-ci considère toujours que l'harmonisation régionale s'avérera bénéfique à long terme.

Une vision régionale commune Bien appuyée par diverses ententes de principe conclues avec ses partenaires régionaux, la CCN est maintenant prête à procéder à la révision du plan existant d'utilisation des terrains fédéraux, d'ici à 1996, en consultation avec ses partenaires.

Rationalisation de la propriété et du contrôle des terrains de la CCN On procède à l'identification des terrains pouvant faire l'objet d'une acquisition ou d'une aliénation qui sera déterminée selon la contribution à la réalisation du mandat de la CCN. Une révision complète a été remise à plus tard, dans le contexte de l'élaboration d'un nouveau plan d'utilisation des terrains fédéraux (1996).

La future Ceinture de verdure Un projet de plan directeur de la Ceinture de verdure a été élaboré pour la tenue de consultations publiques. Le plan définitif doit être prêt en 1995.

Pôles d'emploi fédéraux La préparation de plans de secteurs pour quatre pôles prioritaires – parc Tunney, Confederation Heights, centre-ville de Gatineau et Aylmer – est en voie d'être parachevée. Le processus d'approbation sera amorcé auprès des municipalités amenant ainsi l'aménagement ou la vente des terrains fédéraux.

La nouvelle vie des plaines LeBreton Nous sommes en train de mettre le point final à un plan de supervision des activités de développement des plaines qui les transformerait en un quartier vital du centre-ville. La mise en œuvre dépend d'un échange de terrains entre la Ville d'Ottawa, la Municipalité régionale d'Ottawa-Carleton et la CCN.

OBJECTIF STRATÉGIQUE N° 3

Produire des revenus, réduire les coûts et améliorer l'efficacité opérationnelle

La CCN a établi les cibles de rendement suivantes pour 1993-1994 :

- augmenter les revenus d'un million de dollars par rapport à 1992-1993;
- atteindre un objectif de 25 millions de dollars en revenus générés par la vente de terrains;
- transférer à d'autres organismes publics, pour avril 1993, la responsabilité de l'entretien et de la réhabilitation des propriétés non conformes à son mandat;
- diminuer les frais généraux d'un million de dollars.

Simplification du milieu de travail La CCN a réduit le nombre de ses comités et de ses membres ainsi que le nombre de rencontres tenues chaque année. Elle a diminué aussi la proportion des fonds alloués aux services corporatifs en réaménageant les directions et en se dotant d'une technologie de pointe de façon à maximiser l'efficacité.

Revenus de la vente de terrains Même si les biens de la CCN qui n'ont pas de fonction liée à la capitale ont été identifiés aux fins du dessaisissement au cours de l'année précédente, la vente de terrains n'a pas généré les revenus prévus : des terrains d'une valeur de seulement 4,6 millions de dollars ont changé de mains en 1993-1994. Conséquemment, le programme de réhabilitation a été ramené de 17,8 millions de dollars à 10,3 millions de dollars. Les projets de développement en coentreprise avec le secteur privé offrent probablement la meilleure façon de gérer efficacement les biens à l'avenir.

Développement durable La CCN a respecté toutes les exigences des lois fédérales en matière d'environnement et de conservation du patrimoine.

Production de revenus La CCN a mis en œuvre trois nouvelles initiatives en 1993-1994 : 1) elle a imposé des frais d'utilisation au parc Hog's Back; 2) Vélo-dimanche a été parrainé; et 3) elle a imposé des droits d'entrée aux spectacles de Cultures Canada qui se sont tenus à l'Astrolabe de la CCN. Dans d'autres secteurs, la Commission a modifié son programme de frais d'utilisation en ajoutant de nouveaux points de collecte. Malgré ces efforts, le total des revenus d'exploitation a continué de diminuer.

	1991-1992	1992-1993	1993-1994
Opérations de location et servitudes	12,67 M \$	12,39 M \$	12,05 M \$
Revenus des frais d'utilisation, des souvenirs, des commandites, des frais de service, etc.	5,61 M \$	5,32 M \$	4,81 M \$

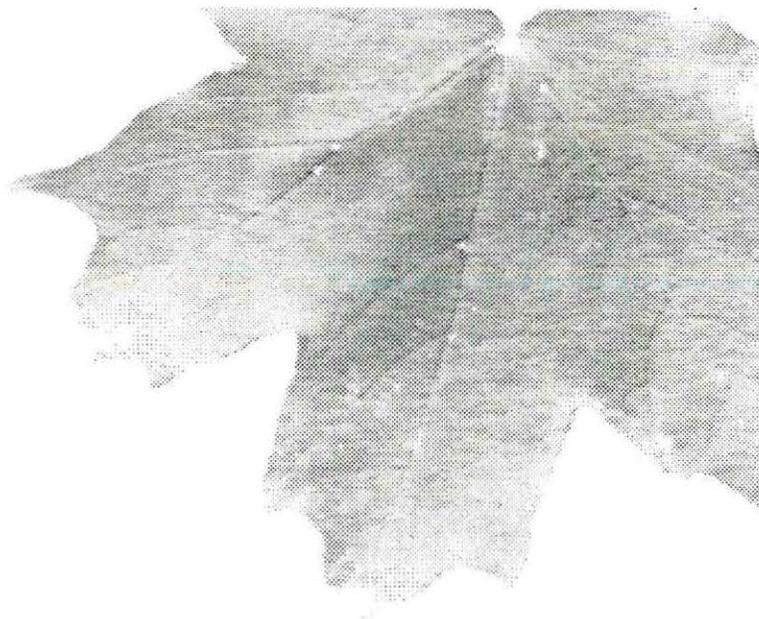
Partenaires et commanditaires régionaux En 1993-1994, la CCN a élaboré une politique et une stratégie de partenariat et un certain nombre de partenariats prometteurs ont été établis (par exemple relativement à la patinoire du canal Rideau et au Grand Frisson de Bal de Neige). Les recettes générées étaient également intéressantes par rapport aux objectifs :

	Objectif	Revenu net
Fête du Canada	140 000 \$	150 000 \$
Lumières de Noël	s/o	45 000 \$
Bal de Neige	250 000 \$	326 000 \$

Réduction des coûts d'exploitation et des dépenses en capital Nous poursuivons nos efforts afin d'utiliser au maximum les compétences du personnel de la CCN et de réduire au minimum le nombre de contrats de service professionnel. Par exemple, en construction, des économies de 400 000 \$ ont été réalisées au chapitre des dépenses en capital, tandis que les coûts d'exploitation du canal Rideau ont chuté de 20 p. 100. De plus, nous avons pu éviter de verser une somme d'environ 200 000 \$ en frais d'indemnisation des accidents du travail et nous avons eu recours à environ 1 040 bénévoles qui ont fourni 12 200 heures de service à un coût minime ou tout à fait gratuitement.

Partie II :

Revue financière





Examen du rendement de la Commission de la Capitale nationale

pour l'exercice terminé le 31 mars 1994

Revenus

Les revenus découlant des loyers et des servitudes qui se sont chiffrés à 12 millions de dollars représentent une baisse de 0,3 million de dollars, soit de 3 p. 100 par rapport à l'année dernière.

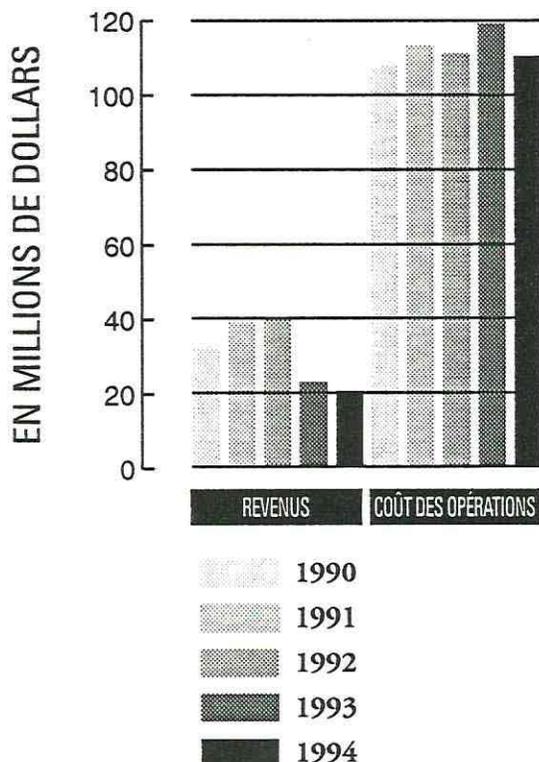
Dans le cadre du programme de rationalisation des biens du gouvernement fédéral, la Commission a vendu des biens pour la somme de 4,6 millions de dollars, réalisant ainsi un gain net sur l'aliénation de 3,8 millions de dollars.

Les intérêts et les autres revenus qui se sont chiffrés à 5,7 millions de dollars, soit 1 million de dollars de moins que l'année précédente, sont le résultat des conditions actuelles de l'économie et du marché.

Crédits parlementaires

Les crédits parlementaires ont totalisé 89,5 millions de dollars. De ce montant, 76,8 millions de dollars ont été imputés au résultat et 12,7 millions de dollars à l'avoir.

COMPARAISON DES RÉSULTATS FINANCIERS



Dépenses

Les dépenses totales se sont élevées à 111,3 millions de dollars. Les salaires et les avantages sociaux des employés (51,9 millions de dollars), les biens et services (29 millions de dollars), et l'amortissement (13,6 millions de dollars) représentent les principaux postes de dépenses.

Les contributions aux projets parrainés par d'autres organismes ou paliers de gouvernement se sont élevées à 3,7 millions de dollars. La principale contribution au cours de l'exercice a été de 3,3 millions de dollars pour la construction d'un vaste réseau routier dans la partie québécoise de la région de la capitale nationale.

Les dépenses de subventions tenant lieu d'impôts fonciers ont totalisé 13 millions de dollars. Ces dépenses se répartissent comme suit dans chaque municipalité :

	1994	1993
	(en millions de dollars)	
Ville d'Ottawa	6,36 \$	5,54 \$
Ville de Gloucester	2,52	2,62
Ville de Nepean	1,84	2,01
Ville de Hull	1,18	1,20
Municipalité de Chelsea	0,36	0,38
Ville d'Aylmer	0,31	0,27
Autres	0,43	0,98

Responsabilité de la direction en matière d'états financiers



Les états financiers ci-joints de la Commission de la Capitale nationale sont la responsabilité de la direction et ont reçu l'approbation des membres de la Commission. Ils ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus et comprennent, s'il y a lieu, des estimations qu'a faites la direction au meilleur de son jugement.

La direction a établi et tient à jour des registres comptables, des contrôles financiers et de gestion et des systèmes d'information conçus pour garantir dans une mesure raisonnable que les biens de la Commission soient protégés et contrôlés, que les ressources soient gérées de façon économique et efficace en vue de la réalisation des objectifs de la Commission, et que les transactions soient conformes à la partie X de la *Loi sur l'administration financière* et aux règlements afférents, à la *Loi sur la capitale nationale* et aux règlements administratifs de la Commission. Des vérifications internes sont effectuées pour évaluer la valeur des systèmes d'information, du contrôle de la gestion et des pratiques connexes.

Le vérificateur externe de la Commission, soit le vérificateur général du Canada, a vérifié les états financiers et en a fait rapport à la Commission, au ministre du Patrimoine canadien.

Les membres de la Commission s'acquittent de leurs responsabilités à l'égard des états financiers principalement par l'entremise du Comité de vérification et d'évaluation où ils sont les seuls à siéger. Ce comité rencontre périodiquement la direction et les vérificateurs internes et externes pour discuter des résultats des vérifications en ce qui a trait à la suffisance des contrôles comptables internes, pour examiner les questions de rapports financiers et en discuter. Les vérificateurs externes et internes ont accès sans restrictions au Comité de vérification et d'évaluation de la Commission, en présence ou non de la direction.

Le président,

Marcel Beaudry

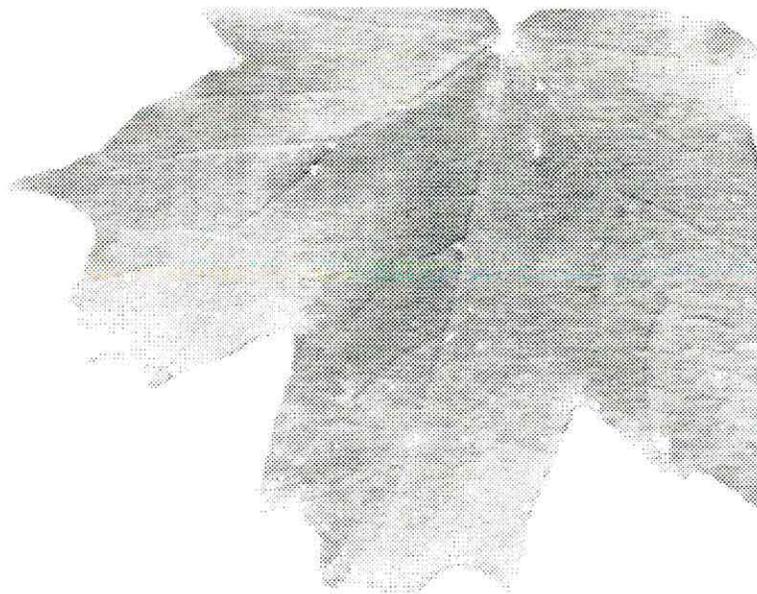
La vice-présidente, Planification stratégique et gestion de l'information,

Robin Young

Le 14 juin 1994



Rapport du vérificateur



Au ministre désigné du Patrimoine canadien,

J'ai vérifié le bilan de la Commission de la Capitale nationale au 31 mars 1994 et les états des résultats, de l'avoir et de l'évolution des ressources de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Commission au 31 mars 1994 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de ses ressources de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la *Loi sur l'administration financière*, je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations de la Commission dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers ont été effectuées, à tous égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur l'administration financière* et ses règlements, à la *Loi sur la capitale nationale* et aux règlements administratifs de la Commission.

Le vérificateur général du Canada,

L. Denis Desautels, FCA

Ottawa, Canada
Le 3 juin 1994



Commission de la Capitale nationale
Bilan

au 31 mars 1994

	1994	1993
	(en milliers de dollars)	
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse et dépôts à court terme (note 3)	19 929 \$	16 073 \$
Débiteurs		
Ministères et organismes fédéraux	1 931	3 882
Locataires et autres	3 275	2 630
Fournitures d'exploitation, petit outillage et stocks de pépinière	566	832
Frais payés d'avance	1 690	2 884
	27 391	26 301
Encaisse dont l'utilisation est affectée (note 4)	4 068	—
Terrains, immeubles et matériel (note 5)	338 392	336 219
	369 851 \$	362 520 \$
PASSIF		
À COURT TERME		
Créditeurs et passif couru	27 695 \$	24 739 \$
Retenues et dépôts des entrepreneurs et autres	1 020	819
	28 715 \$	25 558 \$
À LONG TERME		
Indemnités de cessation d'emploi accumulées	6 378	6 135
Expropriations foncières non réglées	694	676
Indemnité d'assurance reportée (note 4)	4 068	—
	11 140	6 811
AVOIR DU CANADA	329 996	330 151
	369 851 \$	362 520 \$

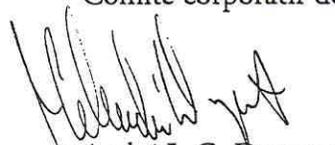
Principaux engagements et éventualités (notes 7 et 8)

Approuvé par la Commission

Le président,


Marcel Beaudry

Le président,
Comité corporatif de vérification et d'évaluation,


André J. C. Dupont

Commission de la Capitale nationale

État des résultats

pour l'exercice terminé le 31 mars 1994

	1994	1993
	(en milliers de dollars)	
REVENUS		
Opérations de location et servitudes	12 046 \$	12 388 \$
Intérêts	868	1 370
Gain net sur l'aliénation de terrains, d'immeubles et de matériel	3 881	4 924
Commanditaires (excluant les biens et les services en nature)	593	815
Frais d'accès aux usagers	966	660
Autres frais et recouvrements	3 249	3 840
Crédits parlementaires	76 818	83 242
	98 421 \$	107 239 \$
FRAIS D'EXPLOITATION (note 6)		
Planification de la région de la capitale du Canada	3 287	4 132
Promotion et animation de la région de la capitale	15 277	19 139
Gestion et développement des biens immobiliers	66 545	69 365
Services corporatifs	26 150	27 296
	111 259 \$	119 932 \$
FRAIS D'EXPLOITATION NETS ¹	(12 838) \$	(12 693) \$

1. ANALYSE DU FINANCEMENT DES FRAIS D'EXPLOITATION

	1994	1993
	(en milliers de dollars)	
FRAIS D'EXPLOITATION NETS	(12 838) \$	(12 693) \$
Amortissement (dépense ne nécessitant aucun financement)	13 646	13 617
Gain net sur l'aliénation de terrains, d'immeubles et de matériel	(3 881)	(4 924)
Transfert de l'aliénation de terrains (note 3. c) iii)	1 591	1 358
- Dépenses d'aliénation	416	453
- Intérêts	(210)	(203)
Report de l'exercice précédent (engagements)	(1 768)	624
EXCÉDENT DES FRAIS D'EXPLOITATION SUR LE FINANCEMENT	(3 044) \$	(1 768) \$

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 mars 1994

1. POUVOIRS ET OBJECTIFS

La Commission de la Capitale nationale a été constituée en 1958 en vertu de la *Loi sur la capitale nationale*. La Commission est une société d'État mandataire sans capital-action nommée en vertu des dispositions de la partie I de l'annexe III de la *Loi sur l'administration financière*. Sa mission, telle qu'elle a été modifiée en 1988 dans la *Loi sur la capitale nationale*, est la suivante :

- a) établir des plans d'aménagement, de conservation et d'embellissement de la région de la capitale nationale et concourir à la réalisation de ces trois buts afin de doter le siège du gouvernement du Canada d'un cachet et d'un caractère dignes de son importance nationale; et
- b) organiser, parrainer ou promouvoir, dans la région de la capitale nationale, des activités et des manifestations publiques enrichissantes pour le Canada sur les plans culturel et social, en tenant compte du caractère fédéral du pays, de l'égalité du statut des langues officielles et du patrimoine des Canadiens.

En 1988, les pouvoirs de la Commission ont été étendus à la coordination des «orientations et des programmes du gouvernement du Canada en ce qui concerne l'organisation, le parrainage et la promotion, par les ministères, d'activités et de manifestations liées à la région de la capitale nationale».

La Commission est aussi chargée de la gestion et de l'entretien des résidences officielles situées dans la région de la capitale nationale.

2. CONVENTIONS COMPTABLES IMPORTANTES

a) **Terrains, immeubles et matériel**

Les terrains, les immeubles et le matériel sont généralement comptabilisés au prix coûtant. Les biens immobiliers acquis contre une somme nominale ou par voie de don sont comptabilisés à leur valeur marchande au moment de l'acquisition, sauf les biens historiques dont la valeur marchande peut difficilement être établie. Ces derniers sont comptabilisés à la valeur nominale, tout comme les artefacts reçus par le Fonds Canadiana sous forme de dons. Les biens immobiliers acquis par voie d'échange sont comptabilisés à la valeur comptable des biens aliénés au moment de l'opération. Les améliorations qui prolongent la vie utile des immeubles et du matériel sont comptabilisées au prix coûtant.

b) **Amortissement**

L'amortissement des immobilisations actuellement utilisées est imputé à l'exploitation en sommes annuelles égales, en fonction du coût des immobilisations, de leur durée de vie utile prévue et de leur valeur de récupération finale. La durée de vie utile des immobilisations est prévue comme suit :

Immeubles	20 ans
Promenades, ponts et chaussées	25 ans
Paysagement et amélioration des parcs	25 ans
Outillage et matériel	10 ans
Mobilier et matériel de bureau	5 ans
Véhicules	5 ans
Antiquités et œuvres d'art	10 ans
Matériel informatique et de communications	5 ans

c) Fournitures d'exploitation, petit outillage et stocks de pépinière

Les fournitures d'exploitation et le petit outillage sont comptabilisés au prix coûtant. Les stocks de pépinière sont évalués au coût estimatif.

d) Régime de retraite

Les employés de la Commission participent au Régime de pension de retraite de la Fonction publique administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations de la Commission au régime se limitent à un montant égal au montant des cotisations versées par les employés au titre des services courants et de certains services passés. Ces cotisations représentent l'obligation totale de la Commission au titre du régime de retraite et sont portées aux comptes de façon courante. Aux termes des lois actuelles, la Commission n'est pas tenue de verser une contribution au titre des insuffisances actuarielles du Compte de pension de retraite de la Fonction publique.

e) Indemnités de cessation d'emploi

En règle générale, les employés accumulent leurs indemnités de cessation d'emploi au cours de leurs années de service et les perçoivent à leur départ ou à leur retraite. L'élément de passif correspondant à ces indemnités est comptabilisé au fur et à mesure que les employés les accumulent.

f) Crédits parlementaires

Les crédits parlementaires pour les frais d'exploitation, pour les subventions et pour les contributions versées aux autres paliers de gouvernement et autres organismes sont inscrits à titre de revenus. Les crédits parlementaires alloués pour l'acquisition ou l'amélioration de terrains, d'immeubles et de matériel sont crédités à l'avoir du Canada.

g) Indemnisation des employés

La Commission assume tous les risques résultant des demandes d'indemnisation des employés. Les dépenses correspondant à ces demandes, par suite d'un accident de travail, sont imputées à l'exercice financier au cours duquel les paiements sont exigibles.

h) Commanditaires

La Commission rehausse sa programmation grâce aux contributions financières, promotionnelles et en nature de commanditaires. À l'exception des contributions monétaires, aucun montant n'est inclus dans les états financiers pour les biens et services reçus des commanditaires.

3. ENCAISSE ET DÉPÔTS À COURT TERME

L'encaisse et les dépôts à court terme représentaient, en fin d'exercice, 19,9 millions de dollars. Sont inclus dans ce montant :

- a) des dons en argent versés pour le Fonds Canadiana s'élevant à 71 000 dollars;
- b) une contribution en argent pour la réhabilitation de la promenade des Outaouais s'élevant à 1,9 million de dollars;
- c) des fonds – auxquels des restrictions s'appliquent – s'élevant à 8 045 000 dollars, à savoir :
 - i) Des fonds provenant d'un contrat de location à long terme signé en 1990 et destinés exclusivement à l'acquisition de terrains à l'écosystème fragile, conformément à une restriction du gouverneur en conseil.
 - ii) Des fonds provenant de l'aliénation de propriétés excédentaires et pouvant servir à l'acquisition de biens immobiliers ou au financement d'autres programmes importants, conformément à l'approbation du Conseil du Trésor et du gouverneur en conseil.
 - iii) L'analyse qui suit offre des renseignements plus précis.

	Terrains à		
	l'écosystème fragile	Autres	Total
	(en milliers de dollars)		
Encaisse disponible au début de l'exercice	1 729 \$	1 794 \$	3 523 \$
Produits d'aliénation	—	4 382	4 382
Dépenses d'aliénation et d'acquisition	—	(416)	(416)
Intérêts	43	167	210
Acquisitions	—	(120)	(120)
Virement du budget d'immobilisations	—	2 057	2 057
Virement au budget d'exploitation	—	(1 591)	(1 591)
Encaisse disponible à la fin de l'exercice	1 772 \$	6 273 \$	8 045 \$

4. ENCAISSE À UTILISATION RESTREINTE

La Commission a mis de côté des fonds reçus par suite d'une réclamation en dommages découlant de blessures subies dans un accident par un employé de la CCN. Ces fonds ont été versés à la Commission, à laquelle il incombera de payer le reste des coûts liés au règlement de cette demande d'indemnisation.

5. TERRAINS, IMMEUBLES ET MATÉRIEL

	1994			1993
	Coût d'origine	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	(en milliers de dollars)			
Terrains et immeubles				
Ceinture de verdure	66 846 \$	19 155 \$	47 691 \$	48 208 \$
Parc de la Gatineau	40 526	7 338	33 188	27 908
Promenades	101 528	44 829	56 699	57 173
Parcs	31 388	15 515	15 873	15 794
Ponts et voies d'accès	30 670	18 197	12 473	11 933
Lieux historiques	32 576	16 461	16 115	16 733
Installations de loisirs	23 122	12 101	11 021	11 239
Propriétés louées	123 378	13 067	110 311	111 035
Propriétés de développement	24 608	3 038	21 570	21 734
Expropriations non réglées	694	—	694	676
Immeubles d'administration et de service	16 359	10 029	6 330	6 655
	491 695	159 730	331 965	329 088
Moins provision pour les cessions ¹	1 838	—	1 838	1 838
Moins provision pour nettoyage environnemental ²	650	—	650	650
	489 207	159 730	329 477	326 600
Matériel				
Outillage et matériel	4 633	2 590	2 043	2 860
Mobilier et matériel de bureau	1 868	1 733	135	640
Véhicules	4 761	2 829	1 932	1 824
Matériel informatique et de communications	13 414	8 942	4 472	3 955
Antiquités et œuvres d'art	1 689	1 356	333	340
	26 365	17 450	8 915	9 619
	515 572 \$	177 180 \$	338 392 \$	336 219 \$

1. La provision pour les cessions vise les biens immobiliers à être cédés en vertu d'accords passés avec la province de Québec. Il s'agit notamment des terrains à céder à titre gracieux pour l'aménagement des voies d'accès au pont Macdonald-Cartier et des terrains d'emprise de la route 550 cédés en contrepartie d'un dollar.
2. Une provision pour nettoyage environnemental à Camp Fortune, une acquisition d'un exercice précédent.

6. FRAIS D'EXPLOITATION

a) Résumé des dépenses ventilées par postes principaux

	1994	1993
	(en milliers de dollars)	
Salaires et avantages sociaux des employés	51 889 \$	53 184 \$
Biens et services	29 032	33 926
Subventions tenant lieu d'impôts fonciers	12 972	12 988
Contributions	3 720	6 217
Amortissement	13 646	13 617
	111 259 \$	119 932 \$

b) Définitions et objectifs des secteurs

Les activités de la Commission sont regroupées en quatre secteurs pour lesquels des objectifs à court, à moyen et à long terme reliés au mandat de la Commission ont été fixés. Les objectifs à long terme de chacun des secteurs sont les suivants :

Planification de la région de la capitale du Canada

Planifier et contrôler l'utilisation des terrains fédéraux dans la région de la capitale du Canada, et prendre les mesures voulues pour s'assurer que les efforts de conception et de mise en valeur sont de haute qualité.

Promotion et animation de la région de la capitale

Sensibiliser davantage les Canadiens et Canadiennes qui vivent à l'extérieur de la région de la capitale du Canada au rôle de la capitale en mettant en œuvre les plans de promotion nationaux et les activités destinés à mieux faire comprendre les caractéristiques de la capitale et sa fonction symbolique, à faire en sorte que les visiteurs s'y sentent les bienvenus, et à améliorer la compréhension par l'organisation et la coordination des festivités, le passé, le présent et l'avenir de notre pays.

Gestion et développement des biens immobiliers

Préserver et conserver la capitale et ses biens pour les générations futures, par la mise en valeur et une gestion efficace des biens, compte tenu de l'importance de ceux-ci pour la capitale et le mandat de la Commission.

Services corporatifs

Fournir à la direction les services, les conseils et l'information dont elle a besoin, veiller à la sauvegarde des biens de la Commission et faire la promotion de l'utilisation la plus efficace et la plus productive des ressources.

7. PRINCIPAUX ENGAGEMENTS

- a) La Commission s'est engagée envers la province de Québec à contribuer pour la moitié du coût de l'aménagement d'un réseau routier dans la partie québécoise de la région de la capitale nationale. Le solde de cet engagement, dont la Commission doit s'acquitter au cours des prochaines années, est estimé à 87,5 millions de dollars, mais n'est payable que si le financement est approuvé par le Conseil du Trésor du Canada. Au 31 mars 1994, les dépenses totalisaient 166,3 millions de dollars et les paiements s'élevaient à 160,8 millions de dollars.
- b) La Commission a conclu des accords de prestations de services informatiques et des baux de location de matériel et de bureaux. Les accords totalisent 125,8 millions de dollars et comportent différentes dates d'échéance, le dernier se terminant en 2019. Les paiements annuels minimaux sur ces accords pour les cinq prochains exercices sont approximativement comme suit :

(en milliers de dollars)	
1994-1995	3 579 \$
1995-1996	3 966
1996-1997	3 966
1997-1998	3 966
1998-1999	3 966
	<hr/>
	19 443 \$

- c) La province de Québec a exproprié certains terrains sur le territoire de la Ville de Hull au nom de la Commission. Une somme de 1,25 million de dollars sera versée en échange des titres de propriété visés.
- d) La Commission a conclu des marchés pour des dépenses en immobilisations dont la valeur approximative est de 1,4 million de dollars. Les paiements aux termes de ces marchés devraient se faire en 1994-1995.

8. ÉVENTUALITÉS

a) Réclamations

Des réclamations ont été déposées contre la Commission pour un montant d'environ 26,4 millions de dollars à titre de dommages présumés et d'autres facteurs. Comme il est impossible de prévoir l'issue de ces réclamations, elles ne sont pas comptabilisées. Toutefois, de l'avis de la direction, la position de la Commission est défendable. Les règlements éventuels de ces réclamations seront imputés à l'exercice au cours duquel ils pourront être déterminés avec certitude.

b) Entente avec la province de l'Ontario

En 1961, la Commission a signé une entente avec la province de l'Ontario en vertu de laquelle cette dernière s'est engagée à aménager et à entretenir 2 761 hectares (6 820 acres) de forêt. À l'expiration de cette entente, en l'an 2011, ou à sa résiliation, la Commission remboursera à la province l'excédent des dépenses sur les revenus, ou la province versera à la Commission l'excédent des revenus sur les dépenses. Selon le dernier rapport reçu de la province, au 31 mars 1993, les dépenses cumulatives dépassaient de 1,2 million de dollars les revenus cumulatifs, somme qui ne figure pas dans les comptes de la Commission.

c) Protection de l'environnement

La Commission a fait une analyse préliminaire qui a mis au jour certaines propriétés pouvant faire l'objet d'une décontamination éventuelle. L'étendue de la contamination, le coût du nettoyage et les fonds nécessaires ne peuvent être évalués de façon raisonnable tant que l'on n'aura pas effectué d'autres relevés sur place.

9. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Commission est apparentée, au niveau de la propriété, à tous les ministères, à tous les organismes et à toutes les sociétés d'État du gouvernement du Canada et elle est financée principalement par le Parlement du Canada. En plus des opérations énoncées ci-après et de celles qui sont présentées ailleurs dans les présents états financiers, la Commission, dans le cours normal de ses activités, effectue diverses opérations avec ces entités de l'État.

a) Société de construction des musées du Canada Inc.

La Commission a autorisé la Société de construction des musées du Canada Inc. à bâtir le Musée canadien des civilisations sur ses terrains. La Commission est en train de céder les terrains en question à Travaux publics et Services gouvernementaux Canada en échange d'autres propriétés d'égale valeur.

b) Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada agit au nom de la Commission lorsque celle-ci doit procéder à l'expropriation de propriétés. Les frais de courtage sont calculés selon un barème établi par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. La Commission a également conclu une entente avec Travaux publics et Services gouvernementaux Canada selon laquelle le ministère assure certains services concernant les résidences officielles, à des taux établis conjointement avec la Commission et approuvés par le Conseil du Trésor.